

de tenter de convaincre le public que le gouvernement a abandonné, rejeté le Livre blanc.

C'est pourquoi je dis que la méthode des Livres blancs est une bonne manière de gouverner, car elle a vraiment permis à tous de participer et de dire ce qu'ils pensent. Quant à savoir s'ils sont de bonne politique, on devra me convaincre, car si nous nous en tenons aux dispositions du Livre blanc, le gouvernement est rigide et si nous apportons des changements, on dit que le gouvernement recule. Il est presque impossible d'avoir le dessus dans la discussion de cette théorie politique.

Quoi qu'il en soit, la bonne manière de gouverner m'intéresse franchement plus que la politique et je félicite le ministre des Finances d'avoir abordé ainsi le problème en laissant les gens qui s'y connaissent dire leur façon de penser. C'est pourquoi je prends part au débat. Sachant que le ministre des Finances s'est rendu aux instances de tant de personnes au sujet du Livre blanc et qu'il a fait des modifications importantes au document, j'espère qu'il prêtera aussi oreille aux caisses de crédit et aux coopératives car, à mon avis, les rapports, les mémoires, les lettres et les appels téléphoniques ont soutenu une bonne thèse en faveur des caisses de crédit. Leur thèse est en fait excellente.

M. Baldwin: Comment voterez-vous?

M. Cullen: Vous verrez bien. Les caisses de crédit s'intéressent aux gens et non aux profits. Leur meilleur argument, c'est qu'elles parlent au nom de leurs membres et dans leur intérêt. Elles sont fondées sur l'initiative personnelle. Le premier ministre lui-même, lorsqu'il a fait l'éloge des caisses de crédit dans tout le pays, a déclaré en partie ce qui suit:

Mais ce qui plus est, les caisses de crédit encouragent l'initiative, l'entraide et l'engagement personnel.

Bravo, car cela reflète exactement ce que j'en pense. Trop de gens, par le passé, lorsqu'ils avaient affaire au gouvernement ont été portés à négliger de lui écrire, à se décourager en disant, à quoi bon? Ce ministre et le présent gouvernement ont persuadé la population qu'on allait tenir compte de ses idées, qu'on lisait vraiment ses lettres et que, lorsque des changements étaient possibles, on les faisait.

• (8.40 p.m.)

Il arrive parfois que les décisions prises soient contraires à certaines opinions exprimées dans une lettre, mais je suis sûr que ces lettres sont prises en considération par tous les députés. Je voudrais citer des passages de trois lettres de mes électeurs, qui, à mon avis, sont un exemple typique de la façon dont on considère les caisses de crédit. La première me vient de M. B. J. Kane, président de la Down Chemical Sarnia Employees Credit Union. Il me dit entre autres:

Nous espérons sincèrement que vous connaissez les principes de base qui régissent les caisses de crédit ainsi que leur philosophie d'efforts personnels, qui permet à un groupe de personnes...

M. Baldwin: Pourquoi ne déposez-vous pas la lettre?

M. Cullen: J'en reprends la lecture: soumis à un lien étroit d'association, d'obtenir un meilleur niveau de vie. Elles y parviennent par leurs propres efforts, entre elles, et cela donne de meilleurs citoyens.

Voici le passage qui me plaît:

... qui n'ont pas à demander secours à des organismes extérieurs en temps de besoin. Assurément, cet aspect même est dans l'intérêt du public en général, puisqu'il élimine toute nécessité d'obtenir de l'aide des ministères financés par les contribuables.

Voici ce que dit M. Ed Odell, directeur-trésorier de la Moore Credit Union Limited, dans une lettre qu'il m'a adressée, au petit paragraphe que voici:

On a organisé dans le comté de Lambton vingt-quatre caisses de crédit en vue d'assurer des services à leurs membres, et non dans un but lucratif. Elles ne sont qu'un instrument qui, en regroupant les gens qui ont quelques économies à mettre à la disposition de ceux qui ont provisoirement besoin d'aide financière, permet aux membres d'une paroisse catholique, aux employés d'une entreprise, ou aux résidents d'une petite collectivité comme Forest, Port Lambton ou Corunna de s'entraider. La Moore Credit Union ne cherche pas à réaliser des bénéfices; elle réunit les travailleurs qui ont besoin d'argent et ceux qui ont des économies à mettre à la disposition de leurs voisins ou de leurs collègues. Ceux de nos membres qui touchent un petit dividende ou réalisent quelques bénéfices sur leurs épargnes-actions paient déjà un impôt sur ce revenu, et imposer ces mêmes bénéfices à titre de revenu d'exploitation de la caisse de crédit constitue, à notre avis, une double imposition que l'on ne devrait pas permettre dans la loi canadienne.

A mon avis, l'honorable député de Peterborough a fait une remarque très juste cet après-midi lorsqu'il a dit qu'il y avait des caisses de crédit, et que certaines d'entre elles étaient certainement plus importantes que celles dont M. Odell a parlé. J'aimerais citer un autre extrait de la lettre où ce dernier dit ce qui suit.

Dans le comté de Lambton, y compris Sarnia, il n'y a que sept caisses de crédit sur vingt-quatre qui ont un bureau ouvert au public tous les jours. Il y a trois caisses de crédit paroissiales catholiques, à Sarnia, qui sont très petites et qui sont tenues par des bénévoles tout comme les quatorze autres, ce qui porte le total à vingt-quatre. L'une d'entre elles établie depuis plus d'un an en vue d'aider les employés d'un certain groupe de bureaux à Sarnia se débrouille tant bien que mal avec un secrétaire-trésorier et un conseil d'administration bénévoles.

Il fait ressortir que ces gens ont l'esprit communautaire. M. John Kedwell, président de la Caisse de crédit de employés de l'Imperial Oil à Sarnia, a déclaré ce qui suit dans la manière concise et directe qui lui est familière:

Nous avons toujours estimé que l'on ne devrait pas imposer les caisses de crédit...

Et voilà probablement la question capitale: les caisses de crédit ne devraient pas être imposées mais s'il le faut jusqu'à quel point doit-on les imposer. Dans sa prise de position sur les caisses de crédit M. Kedwell prend nettement le parti de celles-ci et estime qu'elles ne devraient pas être imposées:

... étant donné qu'elles poursuivent un but non lucratif, qu'elles ne sont pas des établissements publics, qu'elles sont la propriété des personnes affiliées en tant que membres et gérées par des groupes de personnes désireuses de se procurer à un taux raisonnable le crédit dont elles ont besoin...

Si j'ai donné lecture d'extraits de ces lettres, c'est que j'estime que ce sont ces gens-là qui disent son fait au gouvernement. Ils ont le souci du bien commun comme ils ont essayé si souvent de le faire ressortir et ils ont mérité qu'on leur accorde des concessions fiscales par les services rendus à leurs congénères.

De même que le ministre des Finances a apporté des modifications importantes à son Livre blanc et a effectivement présenté un grand nombre d'amendements, j'espère qu'il étudiera minutieusement les parties visant les caisses de crédit et tout particulièrement les observations qu'a faites cet après-midi le député de Peterborough. Je suis convaincu que les Canadiens ont eu l'occasion d'exprimer leur façon de penser. Maintenant que nous sommes saisis de la mesure, je dis qu'il faut poursuivre l'étude article par article et favoriser ceux qui seront avantagés en vertu de cette merveilleuse mesure législative.

Des voix: Oh, oh!